

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 2 septembre à 20h45 le Conseil Municipal de la Commune de Forges-les-Bains, régulièrement convoqué le 26 août 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LESPERS CHABRIER, Maire.

Présents : M. VYNCKE, Mme CHABRIER, M. AUDONNEAU, Mme LANGLET ODIENNE, M. TERRIS, Mme GAMBART, M. ROBERT, Mme MARTIN, Mme RENAULT, M. LALLEMENT, Mme HUZÉ, M. LEMERAY, Mme ANSART, M. AMBROISE, Mme BONNET, M. NIEUWJAER, Mme PASTUREL, Mme AUBERT, Mme PAULIN, M. TESSON, Mme DESMEDT.

Absents : M. DESSAUX (pouvoir donné à M. AUDONNEAU), M. ROUFFIGNAC (pouvoir donné à Mme CHABRIER), Mme BULLIOT (pouvoir donné à Mme LANGLET ODIENNE), M. SELLIER (pouvoir donné à Mme MARTIN), M. CARLOTTI (pouvoir donné à Mme PAULIN).

Madame LESPERS CHABRIER ouvre la séance à 20h55.

Secrétaire de séance : Monsieur NIEUWJAER.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

↳ **Décision 18 - 2014** du 27 juin 2014 acceptant la proposition de la société EGGENSCHWILER – ZI de la Poudrette – 22 à 34, allée du Luxembourg – 93320 Les Pavillons-Sous-Bois en vue de procéder aux travaux d'aménagement et d'électricité au local périscolaire de l'école élémentaire, pour un coût, respectivement, de 6 533,50 € HT et 9 047,40 € HT.

↳ **Décision 19 - 2014** du 9 juillet 2014 acceptant la proposition de la société METALOISO – 52, rue du Pont de l'Aridaine – 91410 La Forêt le Roi en vue de procéder à la création d'une rampe devant la poste et à la modification du portail de l'église de Forges-Les-Bains, pour un montant total de 10 270,50 € H.T.

↳ **Décision 20 - 2014** du 17 juillet 2014 acceptant la proposition de la société MANOIRS ET TRADITIONS – 18 rue Gréty – 95160 Montmorency en vue de restaurer les vitraux de l'église Notre Dame de l'Assomption de la Vierge pour un montant total de 5 457,40 € HT.

↳ **Décision 21 - 2014** du 22 juillet 2014 acceptant la proposition de la société ERDF - 3 place Arthur Chaussy – 77002 Melun, en vue de procéder à l'extension du réseau électrique chemin des ruelles à Forges-Les-Bains, pour un montant total de 9 377,60 € HT.

↳ **Décision 22 - 2014** du 11 août 2014 acceptant la proposition de la société ID VERDE – agence IDF Est – Maintenance – 41, rue de la Tour – 77410 Villevaudé en vue de régénérer le terrain de football naturel de la ville et mettre en œuvre un réseau d'arrosage, pour un montant global de 53 204,33 € HT.

↳ **Décision 23 - 2014** du 14 août 2014 acceptant la proposition de la Menuiserie ROUGEOT – ZA La Butte aux Grés – 17, rue du Pont d'Avignon – 91290 Arpajon en vue de procéder au remplacement de la porte d'entrée de la mairie de Forges, pour un coût de 8 728,39 € HT.

↳ **Décision 24 - 2014** du 19 août 2014 acceptant la proposition de la société ATILA SYSTÈME – 9, rue des Cerisiers – ZI des Eglantiers – CE 2834 Lisses - 91028 EVRY cedex en vue d'effectuer des travaux de réfection de la terrasse à l'école élémentaire pour un montant de 6 176,15 € H.T.

↳ **Décision 25 - 2014** du 20 août 2014 acceptant la proposition de la société PORTAKABIN – ZI de Lille-Templemars – 8, rue de l'Epinoy – 59175 Templemars en vue de la fourniture et de l'installation d'un ensemble de modules préfabriqués à l'école maternelle, pour un montant de 370 000 € H.T.

Madame PAULIN demande si pour toutes ces décisions, les crédits nécessaires étaient portés au budget ?

Madame LESPERS CHABRIER répond que oui sauf pour la dernière, ce qui justifie en partie le conseil de ce soir.

Madame LANGLET ODIENNE fait remarquer une erreur dans le compte rendu page 5 en ce qui concerne la composition des listes préparatoires pour la Commission Communale des Impôts. En effet, elle figure en tant que candidate titulaire, ce qui est juste, mais également en tant que candidate suppléante, ce qui est erroné. A la place de son nom devrait figurer le nom de son époux : Monsieur LANGLET.

➤ Cette rectification prise en compte le compte rendu est approuvé par 26 voix, 1 abstention.

AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION DE MODULES PREFABRIQUES A L'ECOLE MATERNELLE

Monsieur ROBERT explique que l'augmentation du nombre d'enfants à l'école maternelle a généré la réouverture de la sixième classe, salle qui était jusqu'à maintenant utilisée en surface d'activités, d'où un problème pour les services périscolaires notamment sur la pause méridienne. En outre, est venu s'ajouter un problème de dortoir actuel insuffisant pour la rentrée prochaine.

Le bureau municipal a donc pris la décision d'étendre le bâtiment existant avec l'ajout de modules préfabriqués. Une consultation a été menée pendant l'été et a conduit au choix de l'entreprise PORTAKABIN. Les travaux de terrassement ont eu lieu pendant le mois d'août et les plots de fondation viennent d'être mis en place. La mise en place des modules est programmée pour les vacances de la Toussaint.

La surface de l'extension est d'environ 350 m² et se décompose en :

- dortoir 100 m², ce qui permettra d'accueillir jusqu'à 70 petits,
- sanitaires 17 m², 10 sanitaires enfants plus 1 sanitaire PMR,
- sanitaire PMR 5 m²,
- local technique 6 m²,
- salle activités salissantes pour A.L.S.H. maternel 39 m²,
- salle activités pour A.L.S.H. maternel et garderie périscolaire 35 m²,
- salle de loisirs pour A.L.S.H. maternel et garderie périscolaire 86 m²,
- bureau 17 m²,
- distribution 40 m².

Le coût total de cette opération est de l'ordre de 525 K € HT dont :

- fourniture et installation des modules : 370 K € HT,
- travaux de terrassement, réalisation des fondations : 47 K € HT,
- divers honoraires permis de construire, honoraires bureau de contrôle, étude de sol : 20 K € HT.

Sur le plan règlementaire, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de permis de construire sur la base de ce projet.

Madame CHABRIER donne des précisions sur la problématique du dortoir : l'école maternelle a confirmé début juillet qu'il y avait 63 première année inscrits alors que la capacité du dortoir actuel n'est que de 50 lits. Il a été envisagé, dans un premier temps, de mettre en place des lits superposés, mais cela n'a pas reçu l'aval de l'inspecteur de l'éducation nationale. Il y avait donc urgence à trouver une solution pérenne pour pouvoir coucher tous ces petits. Heureusement, nous savons par expérience que la fréquentation du dortoir n'atteint son maximum qu'après les vacances de la Toussaint, ce qui laisse un peu plus de temps pour faire face, mais il n'y a pas de temps à perdre.

Madame PAULIN demande, puisqu'il s'agit d'une acquisition, ce qui est envisagé sur le long terme par rapport à ces préfabriqués ?

Madame LESPERT CHABRIER répond que l'idée d'une rénovation totale des bâtiments scolaires, voire la création d'un nouveau groupe scolaire a été émise. Un tel projet demande plusieurs années pour être réalisé d'où l'horizon de cinq ans retenu pour la consultation dans l'option location.

L'option retenue étant l'acquisition, la Commune pourra toujours revendre les préfabriqués le jour où ils ne seront plus utiles.

Madame CHABRIER ajoute qu'ils pourraient également être conservés et réutilisés pour d'autres besoins.

Madame PAULIN demande quelle est la durée de vie de ces préfabriqués ?

Il est répondu que le fabricant annonce 40 ans.

Madame HUZÉ demande des précisions sur l'emplacement de l'extension.

Madame LESPERT CHABRIER répond que l'extension est prévue du côté du bois, le long du restaurant scolaire. Une communication avec la salle de gymnastique est prévue de manière à ce que les petits puissent aller à la sieste en restant à l'intérieur.

Madame PAULIN pense, vu le montant de cette opération, qu'une réunion du conseil municipal aurait été préférable avant de lancer la consultation.

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'avec la meilleure volonté du monde, ce n'était matériellement pas possible de réunir le conseil municipal. En effet, le dossier de consultation a été mis en ligne le 11 juillet parce qu'il fallait aller vite pour consulter les entreprises avant le mois d'août. Entre le moment où la mairie a eu confirmation de l'effectif et cette mise en ligne, il n'était pas possible de convoquer en respectant le délai de cinq jours francs, d'autant que les services administratifs étaient mobilisés pour constituer le dossier de consultation.

Madame PAULIN pense qu'il était possible de convoquer un conseil municipal de travail ou d'échanger par courrier électronique, que certaines idées auraient pu être apportées.

Madame LESPERT CHABRIER redit que pour le conseil municipal ce n'était pas possible, mais que le sujet a quand même été débattu en commission des affaires scolaires.

Madame PAULIN annonce qu'au niveau du vote, il y aura trois abstentions, celle de son collègue Monsieur TESSON, celle de son mandant et la sienne, non pas en opposition à la nécessité d'agrandir l'école mais par rapport au mode opératoire, l'absence de débat en conseil ou dans une réunion équivalente.

En l'absence d'autres remarques ou questions, Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil municipal par 24 voix, 3 abstentions autorise le dépôt d'une demande de permis de construire sur la base du projet présenté ci-dessus.*

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur AUDONNEAU annonce que pour financer cette opération, il va être nécessaire d'emprunter. Trois banques ont été contactées et toutes ont déjà fait connaître leur accord de principe pour prêter à la Commune de Forges-Les-Bains, mais pour le moment, il n'y a pas de précisions. Monsieur AUDONNEAU espère avoir, d'ici le prochain conseil, les offres détaillées, ce qui permettra aux conseillers de choisir. Ce soir, il est proposé d'adopter la décision modificative nécessaire en vue de permettre le paiement des factures le moment venu.

Le jeu d'écritures est le suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : + 525 K € se répartissant comme suit

Compte 21312 (travaux sur bâtiments scolaires) : + 525 K €

Recettes : + 525 K € se répartissant comme suit :

Compte 16 (emprunt) : + 525 K €

Madame PAULIN annonce que ses collègues et elle-même vont s'abstenir pour les mêmes raisons que celles évoquées au point précédent.

Madame LESPERT CHABRIER propose de passer au vote.

➤ *Le conseil municipal par 24 voix, 3 abstentions approuve la décision modificative n° 3 présentée ci-dessus.*

QUESTIONS DIVERSES

Madame LESPERT CHABRIER tient à remercier les services techniques pour leur implication dans la préparation de la rentrée scolaire, notamment du fait de commandes de mobilier problématiques au niveau des écoles.

Monsieur AUDONNEAU revient sur la question des 65 K € soulevée lors du vote du budget prévisionnel 2014.

Ces 65 K €, dont une large part (56 K €) était une réserve pour travaux imprévus, comprennent divers travaux qui ont été programmés entre la commission des finances et le conseil où il a été procédé au vote du budget.

Ces divers travaux concernent notamment deux des décisions dont il a été rendu compte au début de ce conseil, à savoir, la 19 et la 24.

Madame ANSART signale le problème assez général des haies particulières qui gênent la circulation piétonne sur les trottoirs.

Madame LESPERT CHABRIER répond qu'il faut signaler les lieux problématiques à l'adjointe à l'urbanisme qui enverra ensuite un courrier aux propriétaires concernés.

Madame DESMEDT attire l'attention sur les allées du cimetière. Serait-il possible de réaliser un enrobé sur les deux allées principales pour l'accès des fourgons et un traitement approprié pour les allées secondaires, mais sans gravier par rapport aux personnes en fauteuil roulant ?

Enfin Madame DESMEDT signale des plantations ou des pots de fleurs dans les allées gênant ainsi le passage.

Monsieur NIEWJAER signale que les pots de fleurs suspendus rue Babin sont quelquefois heurtés par des camions, ce qui peut être dangereux. Il conviendrait de changer quelque peu leur orientation pour supprimer le risque.

Madame LESPert CHABRIER demande aux élus qui souhaitent participer à l'inauguration du pôle social de le signaler rapidement auprès du secrétariat.

Madame PAULIN demande si les permanences de l'assistante sociale vont se tenir au pôle social ?

Madame LESPert CHABRIER répond que jusqu'au début de cette année, il était prévu des permanences au pôle social, puis cela a été remis en cause avec le regroupement des Maisons des Solidarités (M.D.S.) qui a eu lieu récemment. Un rendez-vous avec la directrice de la M.D.S. de Dourdan va avoir lieu car il n'est pas acceptable que les forgeois soient désormais obligés de se rendre à Dourdan pour rencontrer l'assistance sociale.

Madame GAMBART précise qu'elle a contacté la responsable et que celle-ci l'a informée qu'une nouvelle assistante sociale arrivait le 18 août (Madame DE LA VICTOIRE) sur le site de Dourdan, qu'il fallait lui laisser le temps de prendre connaissance des dossiers et qu'elle serait en poste à compter du 1^{er} septembre. Pour les permanences, cette personne a été évasive, par contre pour les familles qui n'ont pas de moyen de transport elle a annoncé que l'assistante pourrait se déplacer.

Madame DESMEDT demande si la C.C.P.L. s'est positionnée pour la prise en charge de l'accueil parents enfants ainsi que pour le créneau sportif du vendredi soir ?

Madame LESPert CHABRIER répond que non et ce malgré plusieurs courriers.

Madame BONNET fait part de ses craintes pour le devenir du bureau de poste et demande des nouvelles pour le distributeur de billets.

Madame LESPert CHABRIER explique qu'une action a été menée auprès de Madame KOSCIUSKO-MORIZET en vue d'obtenir son appui. Celle-ci a fait un courrier à la direction de la Poste, lui rappelant ses engagements et les efforts consentis par la Commune (travaux d'aménagement pour accueillir le distributeur). Le conseiller général a également apporté son soutien dans cette demande.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 18 septembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

Le Maire,



Marie LESPert CHABRIER